

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 27 Janvier 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
23 janvier 2026

Transmission en Préfecture
28 janvier 2026

Date de publication
28 janvier 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY (arrivée à 18h58), Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET, Mme Julie DELTOUR

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°01/2026	[FINANCES] Octroi de la subvention 2026 au CCAS.
-----------------------------------	---

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de 10 000 euros.

Cette subvention est révisable chaque année. Cette dépense sera reprise au Budget Primitif 2026 de la commune à l'article de fonctionnement 657363 et figure en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2026 du CCAS à l'article 74741.

La délibération est adoptée à l'unanimité (18 voix pour).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

